

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

N° : 200-06-000134-117

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE
RECTIFIÉ**

COUR SUPÉRIEURE

Art. 11 RPCS (district de Québec)

Par Teams ☒

Demande **JEAN-PAUL DUPUIS et FRANCIS TREMBLAY**

Défense **DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE et
DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.**

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT : 13 h 04
FIN : 13 h 59

Salle : Québec, le 5 mai 2026

**L'HONORABLE CATHERINE LA ROSA, J.C.S.
(JL 3751)**

Demande
☒ présent ☐ absent

M^e Philippe H. Trudel
Trudel, Johnston & Lespérance

Défense
☒ présent ☐ absent

M^e Isabelle Vendette
M^e Jean Lortie
Me Mason Poplaw
McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Nouveaux avocats en demande
☒ présent ☐ absent

Me Serge Létourneau
LLB Avocats inc.

Me Guy Paquette
Paquette Gadler inc.

NATURE DE LA CAUSE : Conférence de gestion

GREFFIÈRE : Gisèle Goudreault (TG 2276)

13 h 04

Appel de la cause et identification.

La juge s'adresse aux procureurs.

13 h 06

Me Trudel s'adresse à la juge.

13 h 08

Me Vendette s'adresse à la juge. Échange.

Cause **200-06-000134-117**

13 h 11	La juge s'adresse à Me Létourneau et à Me Paquette.
13 h 11	Me Vendette poursuit ses commentaires.
13 h 33	Me <u>Trudel</u> s'engage, sous son serment d'office, à ce que Me Mathieu Charest-Beaudry ne soit aucunement impliqué dans le transfert du dossier à Me Létourneau et Me Paquette.
13 h 34	Me Létourneau affirme, sous son serment d'office, qu'il n'a eu aucun contact ni aucune communication avec Me Charest-Beaudry quant à ce dossier.
13 h 38	La juge s'adresse à Me Vendette.
13 h 39	Me Lortie s'adresse à Me Paquette, lequel affirme n'avoir eu aucune communication avec Me Charest-Beaudry concernant ce dossier.
	La juge s'adresse aux procureurs. Échange.
13 h 42	Me Vendette accepte les affirmations sous le serment d'office de Me Trudel, de Me Létourneau et de Me Paquette.
	<u>Demande pour cesser d'occuper</u>
	Les procureurs sont tous d'accord avec le libellé du jugement de la demande pour cesser d'occuper qui leur est lu à l'audience.
13 h 45	<u>Demande en inhabileté</u>
	Me Vendette informe la juge qu'il y aura un désistement sans frais de ladite demande compte tenu qu'elle est devenue sans objet à la suite du jugement rendu ce jour sur la demande pour cesser d'occuper.
13 h 47	<u>Prochaines étapes</u>
	Le transfert du dossier vers Me Létourneau et Me Paquette s'effectuera d'ici vendredi le 22 mai 2026.
	La juge demande aux procureurs de se parler avant la fixation d'une prochaine conférence de gestion et que ces derniers lui suggèrent un scénario des prochaines étapes du dossier en vue de la mise en état.
13 h 52	<u>Gestion de la suite du dossier</u>
	Comme la juge La Rosa a géré le suivi de la demande en inhabileté, Me <u>Lortie</u> se pose la question quant à savoir si, dans les circonstances, il est approprié que la juge La Rosa agisse en même temps à titre de gestionnaire du dossier et présidente lors de l'audience sur le fond.
	Échange. Cette situation sera discutée lors de la prochaine conférence de gestion.
	<u>Fixation d'une conférence de gestion</u>
	La prochaine conférence de gestion est fixée <u>mercredi le 19 août 2026 à 13 h</u> dont le but premier sera de confirmer l'échéancier des prochaines étapes en vue de l'audience au fond.

CANADA

Province de Québec

District de Québec

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Cause **200-06-000134-117**

13 h 59

En conséquence, un lien Teams sera transmis aux procureurs dans les prochaines semaines.

Fin de la conférence de gestion.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gisèle Goudreau', written in a cursive style.

Gisèle Goudreau, g.a.